

6 Société et Culture

Ici et ailleurs

•Réseaux sociaux
Twitter double la longueur de ses messages
 Plus de 10 ans après sa naissance et en proie à de grosses difficultés financières, Twitter tente de se relancer en doublant la longueur de ses messages, les faisant passer des traditionnels 140 caractères à 280 caractères. Une mini-révolution qui a suscité une avalanche de commentaires sur le réseau mais laissé les analystes sceptiques.

•Cybersécurité

L'extorsion par piratage informatique,

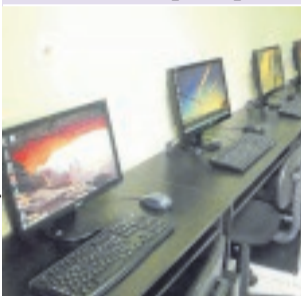


Photo : Prosper Sox NZE BEKALE

L'Office européen des Polices Europol a mis en garde, hier, contre "l'épidémie mondiale" d'extorsion par piratage informatique, ou "ransomware", par lequel les pirates prennent le contrôle d'appareils connectés ou de caméras de surveillance pour faire chanter leurs utilisateurs. En mai, lors de la crise "Wannacry", plus de 300.000 personnes ont été affectées dans le monde des affaires à travers 150 pays, paralysant certains services publics et entreprises, comme Renault ou le système de santé britannique NHS.

•Santé

Les MST en hausse aux Etats-Unis

Les maladies sexuellement transmissibles (MST) ont atteint un niveau record aux Etats-Unis avec plus de deux millions de cas de chlamydia, de gonorrhée et de syphilis recensés l'année dernière, ont annoncé, mardi dernier, les services de santé.

•Art contemporain

Roi des ventes aux enchères

Progression du chiffre d'affaires, hausse des prix : l'art contemporain (artistes nés après 1945) vendu aux enchères repart à la hausse et devient la "locomotive" du marché mondial de l'art, selon un rapport rendu public hier par Artprice.

Rassemblés par F.B.E.M

**Lutte contre le mariage des enfants en Afrique
 Le Gabon adhère à l'initiative**

Anita J. TSOUMBA
 Libreville/Gabon

En procédant, hier, au lancement de la campagne de lutte contre le mariage des enfants, le Gabon s'inscrit au nombre des pays pilotes de l'initiative de l'Union africaine (UA) devant sensibiliser le plus grand nombre sur ce fléau qui touche principalement les jeunes filles.

LE ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la Famille, chargé de la Protection sociale et de la Solidarité nationale, Jonathan Ndoutoume Ngome, a procédé, hier, au lancement, à la Chambre de commerce de Libreville, de la campagne de l'Union africaine "pour mettre fin au mariage des enfants". Une initiative de l'UA adoptée à l'issue du premier sommet africain sur "La fille et l'élimination du mariage des enfants" tenue à Lusaka (Zambie) en novembre 2015 et, dont l'une des recommandations était de continuer le combat contre le mariage des enfants et toutes les autres pratiques traditionnelles néfastes et promouvoir ainsi les droits des en-



Photo : AJT

Le ministre délégué Jonathan Ndoutoume Ngome (c) avec le représentant de l'Unicef, Jacques Boyer, hier.

fants. Le représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'enfance (Unicef), le point focal de l'Union Africaine à la CEEAC et, de nombreux acteurs concernés par la question de la protection de l'enfant au Gabon étaient présents. En marge de la cérémonie de lancement de ladite campagne, les acteurs de la question de la protection de l'enfant au Gabon (Leaders communautaires, acteurs de la chaîne de protection de l'enfant, leaders religieux, ONG, etc.) ont tenu un atelier de réflexion stratégique sur la même thématique. Ce, dans l'optique de permettre aux acteurs de terrain d'échanger sur la question d'une part, et à

la communauté nationale de commencer le débat national sur le phénomène du mariage des enfants, au travers d'une analyse juridique, anthropologique et sociologique d'autre part. Pour l'UA, le mariage des enfants est toute union légale ou coutumière impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans. De ce fait, le mariage des enfants ou encore le mariage précoce ou forcé est l'une des formes de violence les plus pernicieuses. C'est la violation des droits fondamentaux d'un être vulnérable et une violation flagrante des différents traités et conventions relatives aux droits de l'enfant, la Charte africaine pour la protection des droits et le



Photo : AJT

Une vue des participants.

bien-être de l'enfant, etc dont le Gabon est partie prenante. Aussi, le ministre délégué a-t-il "encouragé l'ensemble des participants à examiner tous les contours liés à la question, en prenant en compte les spécificités du milieu rural, du milieu urbain et les populations autochtones", a instruit Jonathan Ndoutoume Ngome. Et de préciser " Les attentes du chef du gouvernement par rapport à vos réflexions sont grandes, car le gouvernement y voit un intérêt particulièrement important quant à la suite de cette campagne. Car le mariage de la jeune fille a des effets dévastateurs sur sa santé, son éducation et en général sur son développement physiologique,

compromettant ainsi son avenir. Aussi lutter contre ce fléau est un signal fort dans l'espérance de la construction d'un monde meilleur pour chaque enfant du Gabon". Pour sa part, le représentant de l'Unicef au Gabon a réaffirmé l'engagement de l'organisation onusienne à rechercher avec le gouvernement gabonais des évidences sur l'existence du phénomène afin de développer des stratégies idoines et des interventions basées sur des données irréfutables. "Notre expertise a fait ses preuves dans plusieurs pays du monde et nous espérons vous soutenir ici au Gabon pour une meilleure protection de nos enfants", a indiqué Jacques Boyer.

État des lieux au Gabon

AJT
 Libreville/Gabon

LA convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, considèrent comme enfant tout être humain de moins de 18 ans. De ce fait, toute union légale, coutumière ou religieuse impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans est considérée comme étant "un mariage des enfants". Au Gabon, la problématique du mariage des enfants est difficile à cerner. Du fait de l'absence de preuves issues de la recherche en sciences sociales, l'ampleur du phénomène et les communautés les plus affectées ne peuvent donc pas être identifiées. Toutefois, on peut le noter sans risque de se tromper, la pratique est bien réelle. Tant en milieu rural qu'en zone urbaine. D'abord l'analyse des caractéristiques socio-démographiques de la population fait ressortir une forte présence étrangère (352 615 personnes) dont plusieurs communautés pour les-

quelles la pratique des mariages consensuels est très courantes (selon l'Unicef, 38% des filles au Cameroun et au Sénégal, 1 fille sur 2 à Madagascar). Le Code civil gabonais consacre le mariage civil et fixe l'âge du mariage dès 15 ans chez la fille et 18 ans chez le garçon, sans toutefois mentionner que le mariage comme problème majeur affectant la vie et les droits de l'enfant contrairement à la traite transfrontalière ou les violences faites aux enfants. Par ailleurs, l'article 6 du protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, stipule que "l'âge minimum de mariage pour la fille est de 18 ans" et que le libre et plein consentement des deux parties est obligatoire. De ce fait, cette absence d'harmonisation de cadre normatif laisse entrevoir l'existence réelle de mariages des enfants dans notre pays. Ce qui est d'ailleurs une violation de divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant notamment l'article 21 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui

stipule, entre autres, que " les États partie prennent toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant" Quelques chiffres d'études menées sur le territoire national donnent également un aperçu de l'état des lieux du phénomène. D'abord l'étude démographique EDS II de 2012 qui a révélé que 2,1% des femmes âgées de 15 à 19 ans sont mariées. De même 11,4% des femmes de cette tranche d'âge vivent ensemble (union libre). En ce qui concerne la polygamie, 6,5% des femmes de 15 à 19 ans ont une coépouse. Ensuite le recensement général de la population (RGPL 2013) qui montre que 6332 enfants de 12 à 17 ans vivent en union (mariés, union libre, union sans cohabitation) ou ont vécu en union. Les filles en représentent les 73% soit 4602. De même en milieu rural, le mariage des enfants chez les populations autochtones serait très répandu. Il y serait admis que dès l'âge

de 12 ans, une jeune fille soit socialement prête pour aller en mariage. Aussi, vivement que les résolutions issues de ces réflexions suscitent véritablement la prise de

conscience des politiques, des communautés et des familles et aboutissent pourquoi pas sur la révision de l'âge autorisé du mariage au Gabon.



L'IBEK 2017